

Accès à l'information - Montérégie

De: Accès à l'information - Montérégie
Envoyé: 30 janvier 2021 12:07
À:
Objet: Demande d'accès à l'information n° 200740878 - Courriel réponse
Pièces jointes: A- Art. 23 et 24_2020.pdf; Avis de recours.pdf

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 27 octobre dernier, concernant un site sis sur les lots 1 686 351, 1 686 352 et 1 688 758 - Cadastre du Québec et sur une partie des lots 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684 et 685 - Paroisse de Saint-Zotique, Circonscription foncière de Vaudreuil à Saint-Zotique.

Les documents suivants sont accessibles :

- **7315-16-01-7102504**
 1. Autorisation du 20130604;
 2. Rapport d'analyse du 20130604;
- **7430-16-01-0926600**
 3. Ca du 20110411;
 4. Rapport d'inspection du 20090709;
 5. Rapport d'analyse du 20110411;
- **7430-16-01-0926601**
 6. Lettre du 20100105.

Lesdits documents peuvent être téléchargés en cliquant sur le lien suivant :
<https://environnementqc.sharepoint.com/:f:/s/Accessinformation-DR/EgB-JXEk0-5Anj1GRMwg4IQBTMkmcYmZtlkqALKoVwxcYg?e=ud5nBl> .

Toutefois, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acc@environnement.gouv.qc.ca , en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques

Québec 

L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie

201 place Charles-LeMoine, 2^e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607 poste 455

Télécopieur 450) 928-7755

Longueuil, le 4 juin 2013

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 32)

Municipalité de Saint-Zotique
1250, rue Principale
Saint-Zotique (Québec) J0P 1Z0

N/Réf. : 7315-16-01-7102504
401037549

Objet : Augmentation de capacité du poste de pompage SP-14

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation du 19 juillet 2012, reçue le 23 juillet 2012 et complétée le 3 juin 2013, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Démolir le poste de pompage SP-9 et dériver ses eaux usées vers le poste de pompage SP-14. Installer une conduite d'égout gravitaire entre le bassin N et le poste de pompage SP-14. Installer une conduite de refoulement entre le SP-14 et le bassin N-2;

Augmenter la capacité du poste de pompage SP-14 de 14,6 l/s à 96 l/s. Le poste de pompage sera pourvu de deux pompes de 96 l/s chacune et n'aura aucun ouvrage de surverse.

Les travaux seront réalisés sur les lots 1 686 352 et 4 874 753 du cadastre du Québec, municipalité de Saint-Zotique, municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout, daté du 19 juillet 2012, révisé le 26 avril 2013, signé par Pascal Rochette, ing.;

- Plans n° AE-1, MP-1 et MP-2, révision « O » du 17 avril 2013, préparés par Leroux, Beaudoin, Hurens et associés inc., signés et scellés par Patrick Tremblay, ing.;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 25 avril 2013, signée par Patrick Tremblay, ing., concernant le projet.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

ORIGINAL SIGNÉ

PP/EG

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'expertise et de l'analyse
de l'Estrie et de la Montérégie

RAPPORT D'ANALYSE

Requérant : Municipalité de Saint-Zotique
1250, rue Principale
Saint-Zotique (Québec) J0P 1Z0

Date : 4 juin 2013

Objet : Augmentation de capacité du poste de pompage SP-14

N/Réf. : 7315-16-01-7102504
401038073

Description du projet :

Le requérant souhaite obtenir l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour réorganiser le réseau d'égout domestique au niveau des bassins N et N-2. Les travaux étant motivés par la désuétude du poste de pompage SP-9. Les travaux concernent la démolition du poste de pompage SP-9, la dérivation des eaux usées vers le poste de pompage SP-14 par l'installation d'une conduite d'égout gravitaire de 375 mm, entre le bassin N et le poste de pompage SP-14. De là, une nouvelle conduite de refoulement de 250 mm remplacera la conduite trop petite entre le SP-14 et le bassin N-2. Les travaux seront réalisés sur les lots 1 686 352 et 4 874 753 du cadastre du Québec, municipalité de Saint-Zotique, municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

Il n'y a aucune surverse sur le poste de pompage qui est pourvu d'un puits mouillé avec 9,3 m³ d'accumulation pour démarrage des pompes et aussi d'un clapet anti-retour. Un groupe électrogène est en place. Aucune intervention n'est prévue dans le littoral.

Il n'y aura aucun déversement d'eaux usées durant les travaux. Des ballons obturateurs seront installés dans les conduits, un système de pompage temporaire sera installé et au besoin, du transport par camionnage sera fait.

Le projet est localisé en zone urbanisée blanche et est réalisé sur des terrains gazonnés.

Le dernier document reçu est un document administratif du consultant.

Impacts sur l'environnement :

Le projet n'entraînera pas d'augmentation au débit moyen d'eaux usées à la station d'épuration de Saint-Zotique qui traite actuellement un débit de 3 640 m³/d pour 84 % de son débit de conception. Les exigences de rejet de la station et des ouvrages de surverse ont été respectées durant les dernières années.

Implications pour le CCEQ, le secteur hydrique et le secteur industriel :

Aucun

Autres informations :

Le projet respecte l'ensemble de nos exigences légales techniques et administratives. Les travaux seront effectués conformément à la directive 004 portant sur les réseaux d'égout ainsi qu'au devis NQ 1809-300/2004.

L'analyse de l'étude de caractérisation environnementale (phase I) a permis de conclure qu'aucune contamination justifiant la réalisation d'une phase II ne sera requise. Le sol sur lequel sera réalisé le projet est compatible à son usage.

Un avis favorable a été reçu (Courriel - Gaétan Labonté, ing. – 21 novembre 2012) du ministère des Affaires Municipales et de l'Organisation du Territoire (MAMROT). Puisque le poste de pompage ne comporte pas d'ouvrage de surverse, il n'est pas requis de mettre à contribution la Direction du suivi de l'état de l'environnement (DSÉE).

Recommandations :

Je recommande la délivrance de l'autorisation. Une copie de l'autorisation, accompagnée du schéma d'écoulement et des fiches descriptives, sera acheminée au MAMROT, conformément aux procédures établies.

ORIGINAL SIGNÉ

Eric E. Gagnon, ing.
Secteurs agricole, hydrique, municipal et naturel

Longueuil, le 11 avril 2011

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Les Développements Rollin Inc.
1396, chemin Saint-Dominique
Les Cèdres (Québec) J7T 1P8

N/Réf. : 7430-16-01-0926600
400760413

Objet : Remblayage partiel d'un marécage afin de réaliser le projet de développement domiciliaire « Le Boisé Saint-François, phase 3 et phase 4 »

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 17 avril 2008, reçue le 21 avril 2008 et complétée le 7 avril 2011, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Procéder au remblayage de 3,73 ha de marécage afin de réaliser le projet de développement domiciliaire « Le Boisé Saint-François, phase 3 et phase 4 »;

Le projet sera situé sur les lots 1 687 766, 3 148 788, 3 148 793, 3 148 794, 3 291 950, 3 291 951, 3 291 955 à 3 291 981 et 3 402 368 à 3 402 374 du cadastre du Québec, municipalité de Saint-Zotique, municipalité régionale de comté Vaudreuil-Soulanges.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation, datée du 17 avril 2008 et signée par M. Denis Lecompte, CDGU, 4 pages et annexes;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 9 mars 2010 et signée par Nathalie Vézina, CDGU, concernant l'autorisation du mandataire et l'attestation de conformité à la réglementation municipale;

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 12 octobre 2010 et signée par Nathalie Vézina, CDGU, concernant la modification de la demande de certificat d'autorisation;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 2 mars 2011 et signée par Nathalie Vézina, CDGU, concernant des modifications à la demande de certificat d'autorisation et aux zones de compensation;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 31 mars 2011 et signée par Nathalie Vézina, CDGU, concernant des précisions sur le projet.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

ORIGINAL SIGNÉ

PP/KB

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie



Rapport d'inspection

H5- Suivi des milieux humides d'intérêt et des compensations pour perte de milieux humides

Vérifications des compensations pour perte de milieux humides
Grille H5-2013-1

Direction régionale : Estrie et Montérégie

Bureau : Longueuil

1. Identification

Date de l'inspection : 9 juillet 2009	Heure d'arrivée : 11 h 02	Heure de départ : 11 h 30
Inspecteur : Jessika Labelle Bonaldo		Accompagné de : -----

N° intervention : 300822618	Type d'intervention : Rapport d'inspection
N° gestion documentaire : 7430-16-01-0926600	N° du rapport d'inspection : 401050422
N° demande : 200267400	N° du certificat d'autorisation : 400760413

But de l'inspection

Effectuer un suivi à long terme de la conformité environnementale des compensations pour perte de milieux humides. Prendre les actions pour assurer un retour à la conformité, le cas échéant.

Lieu inspecté

Nom du lieu : Développement Rollin (marais-marécages)	
N° du lieu : X2103578	Type de lieu : Marais-marécages
Localisation du lieu inspecté (adresse, municipalité, etc): Saint-Zotique (rue principale)	
Coordonnées géographiques du lieu : 45°14'29,88''N 74°15'50,06''O	

Conditions météorologiques

Ensoleillé

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

Mode d'identification

But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de :			

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 8	Nombre de photos annexées au rapport : 3
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Jessika Labelle Bonaldo avec un appareil photo de type Nikon-Coolpix-5100. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : Photosnumerique sur 'Prod.local\Sysapp'	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Carte de l'atlas SAGO; Le site de développement et la zone de compensation
<input type="checkbox"/> Autre		

2. Description de l'inspection

Points de vérification – Informations sur le dossier

Références : Rapport d'analyse (RA); Certificat d'autorisation (CA); Rapport d'inspection (RI) de la vérification de conformité.			
Pour les situations où la case « oui » n'est pas cochée, des renseignements complémentaires sont contenus dans le document « Instructions » pour le programme H5 disponible sur le site Extranet du Pôle d'expertise des secteurs hydrique et naturel.			
Nom de la municipalité : Saint-Zotique		Nom du titulaire du CA : Les développements Rollin Inc	
Date délivrance certificat d'autorisation : 11 avril 2011			
La fiche de saisie « MH » est-elle remplie dans le SAGO?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	
Le polygone de compensation est-il indiqué dans l'Atlas SAGO ?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	
Les documents administratifs (servitude, acte de vente, rapport photographique) prévus au rapport d'analyse ont-ils été transmis?	Oui : <input type="checkbox"/> Date de réception:	Non : <input type="checkbox"/>	Pas d'échéance prévue: <input checked="" type="checkbox"/>
Si des travaux étaient prévus (ex : plantation), une échéance était-elle prévue pour leur réalisation?	Oui : <input type="checkbox"/> Échéance prévue:	Non : <input type="checkbox"/>	Sans objet : <input checked="" type="checkbox"/>
Si des travaux étaient prévus (ex : plantation), leur description est-elle suffisamment claire pour permettre une vérification sur le terrain?	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	Sans objet : <input checked="" type="checkbox"/>
Une inspection de conformité a-t-elle été effectuée à la suite de la délivrance du CA?	Oui : <input type="checkbox"/> Date de l'inspection : Numéro du rapport :	Non : <input checked="" type="checkbox"/> Si non, informer le CCEQ pour suivi du dossier.	
Si une inspection de conformité a eu lieu, les travaux liés à la compensation étaient-ils conformes?	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	Sans objet : <input checked="" type="checkbox"/>
Si des manquements ont été constatés lors de l'inspection de conformité, ont-ils été corrigés?	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	Sans objet : <input checked="" type="checkbox"/>

Points de vérification – Visite terrain

Références : Rapport d'analyse (RA); Certificat d'autorisation (CA); Rapport d'inspection (RI) de la vérification de conformité. Document « Instructions » du programme H5, dans le cas où la vérification démontre une non-conformité.							
N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
1	RA	Les mesures de compensation décrites dans le rapport d'analyse ont été mises en place .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	RA	Les mesures de compensation décrites dans le rapport d'analyse se sont maintenues dans le temps (ex. : survie des individus d'une plantation,).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3	-	Le site de compensation ne présente pas de perturbations d'origine anthropique (ex. : déboisement, constructions, matières résiduelles, etc.).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	-	Il y a absence de travaux sur le site de compensation.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	-	Dans le cas où des travaux ont lieu sur le site de compensation, ceux-ci ne sont pas susceptibles de modifier la qualité de l'environnement ou d'émettre des contaminants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	RI	Dans le cas où des correctifs auraient été demandés lors d'une inspection de conformité au CA, ceux-ci sont toujours en place.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Notes sur les vérifications

N°	Note
1	Les mesures de compensation sont présentement adéquates mais les travaux au pourtour de celle-ci ne sont pas terminés.
2	Des travaux sont en cours.

3. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Une vérification serait nécessaire lorsque les travaux seront terminés pour s'assurer que la zone de conservation est conforme. La municipalité de Saint-Zotique a adopté une réglementation visant à protéger les lots en compensation. J'ai rejoint Madame Courval, responsable de l'émission de permis et de certificats municipaux de la ville de Saint-Zotique, et elle était supposée envoyer un bilan cumulatif des zones de compensation du plan de conservation de la ville à Olivier Benoît qui m'aurait transmis une copie du document. J'ai communiqué avec M.Benoît, le bilan était à modifier et il m'a précisé que celui-ci devrait être prêt en septembre 2013. D'après l'ébauche du bilan (annexé au rapport d'inspection), la zone de compensation était bien acquise par la Ville.

Date de l'inspection :

No de gestion documentaire :

4. Conclusion

Une vérification est nécessaire lors de la fin des travaux. La Ville doit faire un bilan cumulatif des zones de compensation du plan de conservation de la ville pour septembre 2013. Vérifier dans le bilan si le site de compensation est conservé.

5. Recommandations

- Vérification du site une fois les travaux terminés
- Faire l'acquisition du bilan final concernant les zones de compensation afin de s'assurer que la zone de compensation (voir photo #1) est conservée.

Signature : **Jessika Labelle Bonaldo**

ORIGINAL SIGNÉ

Date de rédaction : 10 juillet 2013

6. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Patrice Bourque

Fonction : Chef d'équipe CCEQ-Longueuil

Signature : ORIGINAL SIGNÉ

Date :

Commentaires :

PHOTOGRAPHIES

Lieu : Développement Rollin (marais-marécages)	N° Référence	: 7430-16-01-0926600
	Photographié par	: Jessika Labelle Bonaldo
	Date	: 9 juillet 2013

Photo # 1 (Atlas SAGO)	<p>Le site de développement et la zone de compensation</p> 
Note : ■ : Développement Rollin (marais et marécages) ■ : Site de compensation	

	Photo # 2 (Photo 007 (Small).jpg)
	Note : La fin de la 49 ^e Avenue, à la limite de la zone de conservation.

PHOTOGRAPHIES



Photo # 3

(Photo 012 (Small).jpg)

Note :

Zone de conservation située à l'arrière des zones de travaux.



Photo # 4

(Photo 013 (Small).jpg)

Note :

Façade du boisé située sur la rue Principale.

RAPPORT D'ANALYSE

REQUÉRANT : Les Développements Rollin Inc.
1396, chemin Saint-Dominique
Les Cèdres (Québec) J7T 1P8

LIEU

D'INTERVENTION : lots 1 687 766, 3 148 788, 3 148 793, 3 148 794, 3 291 950, 3 291 951, 3 291 955 à 3 291 981 et 3 402 368 à 3 402 374 du cadastre du Québec, municipalité de Saint-Zotique, Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

DATE : Le 11 avril 2011

OBJET : Remblayage partiel d'un marécage afin de réaliser le projet de développement domiciliaire « Le Boisé Saint-François, phase 3 et phase 4 »

N/RÉF. : 7430-16-01-0926600
400798746

I NATURE DU PROJET

A) Localisation du projet

Le 21 avril 2008 la direction régionale de l'analyse et de l'expertise (DRAE) recevait une demande de certificat d'autorisation pour la réalisation du projet domiciliaire Le Boisé Saint-François à Saint-Zotique.



Figure à titre indicatif et présentée aux seules fins de compréhension. Modifié de Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. Le développement projeté est en rouge et la zone conservée en bleu marine.

B) Superficies

Le site comporte un marécage d'une superficie totale de 20,8 ha en lien hydrologique avec le lac Saint-François via deux fossés. Ce marécage, dont 19,79 ha sont sur le site du projet, est en Situation 3 de la démarche d'analyse du traitement des demandes de certificat d'autorisation.

Le projet propose de remblayer 3,73 ha du marécage soit une partie de 3,68 ha pour la phase 3 et 0,05 ha pour la phase 4 du projet. En compensation au remblayage présenté, le requérant propose des zones de compensation adjacentes aux portions laissées intactes du marécage. La compensation est d'une superficie de 3,73 ha soit un ratio 1 :1.

Le remblayage d'un marécage en Situation 3 nécessite que la DRAE ait une vision globale et territoriale avant de se prononcer sur l'acceptabilité d'une intervention dans un tel milieu. Suite à la consultation du document « Caractérisation des cours d'eau et des milieux humides, version finale, révision III » produit par Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. pour la municipalité du village de Saint-Zotique (300 468 237), le projet tel que présenté est acceptable.

C) Situation de traitement

La mosaïque est en Situation 3 de la démarche d'analyse du traitement des demandes de certificat d'autorisation en raison du lien hydrologique à un cours d'eau et de sa superficie.

D) Séquence d'atténuation

1- Éviter

Le projet évite toute intervention dans 16,49 ha du marécage présent sur le site.

2- Minimiser

Pendant les travaux, les zones de conservation et de compensation seront clairement identifiées afin d'éviter que la machinerie y circule.

3- Compenser

La compensation proposée de 3,73 ha permet de consolider la portion préservée du marécage et de former une grande zone de conservation de 19,79 ha.

II LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Remblayage de 3,73 ha d'une mosaïque en Situation 3. La compensation proposée permet de consolider les 16,06 ha préservés du marécage en formant une zone de conservation de 19,79 ha.

III LES ÉTUDES ET LES RECHERCHES

Caractérisation des cours d'eau et des milieux humides, version finale, révision III » produit par Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. pour la municipalité du village de Saint-Zotique.

IV LES EXIGENCES

A) Légales

Ce projet est soumis à :

- Article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q. Q-2)

B) Techniques

S/O

C) Administratives

- Tous les documents exigés par la réglementation ont été présentés.

V LES CONSULTATIONS

Les orthophotographies de Sago et de l'atlas TNT, la carte hydrographique et l'Atlas CDPNQ.

VI LES AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

Le MRNF a été consulté. Le projet ne comporte pas de contraintes fauniques.

La municipalité de Saint-Zotique a adopté la résolution 2011-02-071 visant, entre autre, à adopter une réglementation visant à protéger les lots en compensation et à déposer une demande à la MRC pour l'inclure au schéma d'aménagement.

VII ÉLÉMENTS SUPPORTANT LES RECOMMANDATIONS DE L'ACCEPTABILITÉ DU PROJET SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

La superficie touchée par le développement résidentiel est de 3,73 ha d'un marécage de 20,08 ha (19,79 ha dans le projet). La compensation permet de consolider les éléments évités. Pendant les travaux, les zones de conservation et de compensation seront clairement identifiées afin d'éviter que la machinerie y circule.

VIII LES RECOMMANDATIONS

Délivrer le certificat d'autorisation.

IX LE PROGRAMME DE VÉRIFICATION

Le milieu humide impliqué étant en situation 3 de la démarche d'analyse, un suivi au Centre de contrôle environnemental du Québec est demandé afin de s'assurer que le développement domiciliaire n'empiète pas dans la zone de conservation laquelle est présentée au plan de Roger Trudeau a.g. minute 39916.

ORIGINAL SIGNÉ

Karyne Benjamin, biologiste
Secteurs hydrique et naturel

Longueuil, le 5 janvier 2010

Mme Nathalie Vézina, ing.
CDGU inc.
4, rue Saint-Michel
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 1E7

V/Réf. : 006-685-01
N/Réf. : 7430-16-01-0926601
400670763

Objet : Délimitation des milieux naturels sur le lot 1 687 766 à Saint-Zotique

Madame,

La présente donne suite à votre demande d'avis concernant la délimitation et la superficie des milieux humides et terrestres sur le lot 1 687 766 à Saint-Zotique.

Dans le cadre du processus d'élaboration du plan de conservation de la municipalité de Saint-Zotique, l'identification et la délimitation du marécage situé sur le lot 1 687 766 et identifié MH-5, selon le plan intitulé « Caractérisation des cours d'eau et des milieux humides », réalisé par **Articles 23-24 de la L.A.D.**, plan 1 de 3, daté de février 2007, révision 3 (janvier 2009), a été accepté par le Ministère.

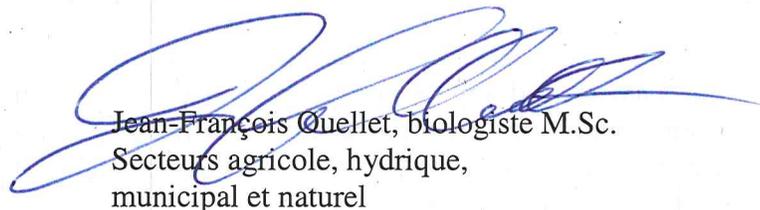
Ainsi, à l'analyse du plan intitulé « Caractérisation et localisation des superficies compensatoires », réalisé par **Articles 23-24 de la L.A.D.**, plan 3 de 3, daté de février 2007, révision 3 (janvier 2009), une superficie de 2,2 ha, identifié FV-11, est reconnue comme une superficie de milieu terrestre acceptable à des fins de compensation sur le lot 1 687 766. En conformité avec la démarche d'analyse des projets dans les milieux humides, cette superficie en compensation devra permettre d'assurer la conservation d'une forte proportion du marécage MH-5.

...2

Pour de plus amples renseignements, vous pourrez me joindre au 450 928-7607 poste 398.

Veillez agréer, Madame, mes salutations les meilleures.

JFO/jfo



Jean-François Quillet, biologiste M.Sc.
Secteurs agricole, hydrique,
municipal et naturel